

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE PÔLE EMPLOI FSU

Travail Emploi Formation Insertion

## EQUIPES D'ORIENTATION SPECIALISEES EN GREVE NATIONALE LE 17 JUIN

## POUR UNE ORIENTATION DE QUALITE A POLE EMPLOI

La Direction a imposé, contre l'avis des organisations syndicales, un référentiel des métiers comprenant 3 filières: relation de service, support, management. Le SNU a demandé l'instauration d'une quatrième filière, l'orientation, toujours refusée par la direction. Elle aurait pourtant permis de véritables déroulements de carrière pour les professionnels et des passerelles possibles pour les conseillers. Dans ce référentiel, tous les métiers de Pôle Emploi ont perdu de leur consistance, la direction souhaitant une standardisation et une mécanisation des actes professionnels au détriment de vraies expertises.

La psychologie du travail et l'orientation n'ont pas échappé à cette casse programmée. Le métier D'ATO a purement disparu malgré les revendications du SNU qui continue à demander son retour.

Mais les attaques continuent durant les négociations pour la nouvelle classification des métiers, que la direction voudrait "bâcler" avant le 03 juillet. La direction menace maintenant le statut de la profession de psychologue du travail. Elle fait une véritable provocation en prévoyant le recrutement de ces salariés à un statut d'agent de maîtrise, alors qu'elle-même dans un accord de 2010 leur reconnaissait le statut cadre.

Or la gestion responsable des plannings, l'autonomie dans les prises de décision, le choix des outils et méthodes utilisés, la prise en compte de la dimension psychique du sujet et la possibilité de respecter et de faire respecter une déontologie professionnelle, toutes ces conditions sont parties liées avec ce statut cadre

La direction a reconnu le code de déontologie des psychologues « basé sur le respect des droits fondamentaux des personnes, de leur dignité, de leur liberté et de leur protection ». Tous les métiers de Pôle Emploi devraient donner les mêmes garanties d'autonomie, d'indépendance et de respect des personnes reçues afin « d'obtenir un consentement libre et éclairé » des demandeurs d'emploi (Code de déontologie des psychologues intégré dans la CCN). Il ne s'agit pas d'un privilège mais d'une garantie protégeant les professionnel-es et les publics. Mais tous les jours les psychologues doivent lutter pour faire respecter ce code que les responsables tentent parfois de contourner.

Pour toutes ces raisons, le SNU soutient le mouvement du collectif des équipes d'orientation spécialisées et une grande partie de ses revendications:

- Le respect de la convention collective et du code de déontologie
- Des conditions matérielles de réception du public permettant une véritable confidentialité des entretiens. Ces conditions devraient être les mêmes pour tous les conseillers et professionnels de l'entretien.
- Des réelles possibilités de formation permettant un développement des connaissances en psychologie et en orientation. Des formations ouvertes pour les conseillers permettant de mieux appréhender l'orientation et la connaissance de ses métiers.
- Des outils professionnels validés scientifiquement
- Des équipes d'orientation spécialisées garantissant le meilleur service de proximité

Nous demandons le maintien du statut cadre pour les psychologues et une véritable animation technique régionale sur le champ de l'orientation.

Nous voulons une priorité de recrutement aux agents de pôle emploi, publics ou privés titulaire du diplôme nécessaire.

Pour soutenir ces revendications nous appelons l'ensemble des personnels des équipes d'orientation spécialisées de Pôle Emploi à une

## GREVE LE 17 JUIN 2014

## ET A SE RASSEMBLER

LE MEME JOUR A PARIS DEVANT LA DIRECTION GENERALE.

DEFENDRE UNE ORIENTATION DE QUALITE C'EST DEFENDRE UN MEILLEUR SERVICE DE QUALITE POUR TOUS LES DEMANDEUR-SES D'EMPLOI

DEFENDRE DES CONDITIONS DE RECEPTION DU PUBLIC GARANTISSANT LA CONFIDENTIALITE C'EST DEFENDRE DE MEILLEURES CONDITIONS DE RECEPTION POUR TOUT-ES NOS USAGER-ERES

DEFENDRE LES METIERS DE L'ORIENTATION C'EST DEFENDRE TOUS LES METIERS DE POLE EMPLOI.

Nous encourageons aussi les équipes d'orientation spécialisées à se joindre aux débrayages prévus par l'intersyndicale dans le cadre des négociations sur la classification le 19 juin 2014.